

# LA LIBERTÉ

journal quotidien politique et religieux

O. I. X. M. V. X.

ABONNEMENTS	SUISSE . . . . .	1 an	6 mois	3 mois
	FRANCE, BELGIQUE . . . . .	fr. 30	11	6
	ALLEMAGNE, AUTRICHE . . . . .	» 36	19	10
	ITALIE, ESPAGNE . . . . .			
	ANGLETERRE, HOLLANDE . . . . .			
ÉTATS-UNIS . . . . .				

**Rédaction et Expédition**  
BUREAUX : 10, Grand'Rue, 10, à Fribourg  
La rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés.  
Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

BUREAU DES ANNONCES : Grand'Rue, 10, à Fribourg.  
Prix de la ligne ou de son espace : 15 cent.  
Des remises sont faites sur les annonces souvent répétées.  
Lettres et argent franco.

## LA RÉVISION FÉDÉRALE

Les électeurs reçoivent en ce moment une page imprimée, contenant un arrêté fédéral et signé par la Chancellerie de la Confédération. Cette distribution est le préliminaire d'une nouvelle votation fédérale qui est fixée au dimanche 31 octobre.

De quoi s'agit-il donc ? Il y a dans le canton de Schaffhouse un député au Conseil national, qui répond au nom de D<sup>r</sup> Joos. Ce brave Monsieur a deux idées fixes : établir des colonies suisses, et centraliser l'émission des billets de banque.

Il s'agit pour le moment de cette dernière idée.

La centralisation de l'émission des billets de banque, comme toutes les autres formes de la centralisation, fut discutée de 1871 à 1874, lorsque fut élaborée la nouvelle Constitution fédérale, dont les tendances centralisatrices n'ont été que trop accentuées. Cependant les centralisateurs ne purent pas faire tout ce qu'ils voulaient, et en particulier sur la question des banques, ils durent se borner à statuer qu'une loi fédérale réglerait l'émission et le remboursement des billets de banque. Voici du reste la teneur de l'art. 39 de la Constitution de 1874.

« Art. 39. — La Confédération a le droit de décréter, par voie législative, des prescriptions générales sur l'émission et le remboursement des billets de banque.

« Elle ne peut cependant créer aucun monopole pour l'émission des billets de banque, ni décréter l'acceptation obligatoire de ces billets. »

Cette formule transactionnelle n'eut pas l'heur de plaire au terrible D<sup>r</sup> Joos. Lorsque fut préparée la loi fédérale en exécution du prédit art. 39, le député schaffhouseis présenta toute une série d'amendements dans un sens centralisateur. La plupart furent naturellement repoussés. Ce qui fit que M. Joos et le parti radical avancé auquel il se rattache volèrent contre la loi fédérale sur l'émission et le remboursement des billets de banque. Pour un motif tout contraire, les fédéralistes repoussèrent cette loi, qu'ils trouvèrent trop centralisatrice,

et entre ces deux oppositions en sens contraire, la pauvre loi fédérale succomba.

M. le D<sup>r</sup> Joos n'a point cessé depuis lors de prêcher la croisade contre l'art. 39. Il a été soutenu par le parti radical avancé qui voudrait tout centraliser, et par la Société ouvrière du Grütliverein, Société empreinte de tendances socialistes, et qui rêve une transformation du crédit, sous la direction de l'Etat.

Après un an d'efforts, de courses, de discours, d'appels de tous genres et sous toutes les formes, M. le D<sup>r</sup> Joos est parvenu, au mois d'août dernier, à recueillir les 50,000 signatures exigées par l'art. 120 pour une demande de révision de la Constitution fédérale.

La demande de révision était limitée à l'art. 39, que les pétitionnaires demandaient à remplacer par les dispositions suivantes : « La Confédération a seule le droit d'émettre des billets de banque ou des bons du trésor.

« Toutefois, elle ne pourra pas en décréter le cours forcé.

« Le bénéfice résultant de l'émission des billets de banque ou des bons du trésor, sera partagé entre la Confédération et les cantons, dans des proportions à déterminer par la loi. »

Le député schaffhouseis était donc arrivé à ses fins. Ce résultat, qui fait honneur à sa persévérance, révèle aussi les inconvénients du mode de révision établi à l'art. 120 de la Constitution fédérale. Le chiffre de 50,000 pétitionnaires ne représente pas même le dixième des citoyens actifs de la Confédération. Un nombre aussi infime peut toujours agiter le pays avec des propositions qui n'ont aucune chance d'être adoptées. Il y a là un inconvénient, même un danger pour la bonne marche des affaires. Il n'y aurait eu aucun inconvénient à porter à 100,000 le nombre de signatures requises pour mettre en mouvement la coûteuse et dangereuse machine de la révision.

Une réforme dont le besoin se fera réellement sentir obtiendra toujours l'appui préalable de la cinquième partie du corps électoral. S'il ne se trouve pas même cette fraction pour appuyer une demande de révision, il faut dire que l'agitation est purement factice. Ajoutons que les Cham-

bres fédérales sont toujours libres de prendre l'initiative d'une révision, et l'on a vu l'année passée qu'elles savaient s'y résoudre, même contre les sentiments infimes de la majorité, lorsqu'elles se trouvaient en présence d'une idée vraiment populaire, comme la révision de l'art. 65 sur la peine de mort.

Quoi qu'il en soit, M. le D<sup>r</sup> Joos avait recueilli le nombre de signatures requises par la Constitution, et les Chambres fédérales se réunirent le 13 septembre pour examiner la manière de donner suite à cette demande de révision.

(A suivre.)

## NOUVELLES SUISSES

Berne, le 4 octobre.

Les recettes brutes des péages pour le mois de septembre 1880 se sont élevées à 1,369,711 fr. 53 ; elles avaient été de 1,320,842 fr. 24 dans le mois correspondant de 1879 ; il y a donc eu au mois de septembre, une augmentation de 48,869 fr. 29.

Les recettes totales des neuf premiers mois (1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre) de l'année 1879 ont été de 12,039,079 fr. 07 ; celles pour la même période de 1880 sont de 12,321,420 fr. 22. Il en résulte qu'il y a, à la fin des neuf premiers mois de 1880 une augmentation de 282,341 fr. 15 sur les recettes brutes de la même période de l'année précédente. Dans le budget pour l'exercice 1880, on a évalué les recettes à 16,500,000 francs ou à 1,375,000 fr. par mois, donc à 12,375,000 fr. pour neuf mois ; elles ont été de 12,321,420 fr. 22 ; il y a par conséquent un déficit de 53,579 fr. 78 sur les prévisions budgétaires des neuf premiers mois de l'année 1880.

Berne, le 5 octobre.

Dimanche dernier, les révisionnistes, convoqués par le comité cantonal de Zurich (MM. Curti, rédacteur, Bleuler, conseiller national et Locher, pasteur), se sont réunis au restaurant Wyss à Olten. C'est le Schweizerische Volksverein qui s'est mis en campagne contre la Constitution fédérale, autrefois si chère à ses membres radicaux ; le Volksverein s'est réuni à l'appel des 17 membres de l'assemblée fédérale qui ont

publié le programme suivant : « Acceptation de la révision totale avec la déclaration ferme et solennelle, de la restreindre aux les articles 39 et 120. »

Onze cantons ont délégué 70 membres du Volksverein ; étaient surtout représentés les cantons de Soleure, Argovie et Thurgovie.

La grande salle du restaurant Wyss était remplie, il y avait au moins 150 hommes.

M. le D<sup>r</sup> Stüssel, membre du Conseil national, chargé de présider l'assemblée, a fait connaître le programme ci-dessus indiqué.

M. Curti, rédacteur de la Züricher Post, a exposé dans un discours très intéressant et avec une éloquence incontestable, l'histoire du mouvement révisionniste, dirigé contre l'article 39 de la Constitution fédérale, article que l'orateur a nommé une monstruosité constitutionnelle. On peut ne point partager son point de vue, mais on ne peut contester que M. Curti ne soit un orateur d'un grand talent, qui sait captiver l'attention de ses auditeurs. Il a aussi du courage, et il lui en a fallu pour blâmer, dans son journal, les extravagances du Kulturkampf et les impostures de la presse radicale dans le procès de Stabio. Les arguments de l'orateur dans la question des billets de banque, ainsi qu'au sujet de l'initiative populaire (art. 120), ont produit un grand effet sur les auditeurs.

M. Bleuler a recommandé l'organisation immédiate de comités d'agitation dans tous les cantons, et il a ajouté que, pour faire la guerre, l'argent est, comme l'a dit il y a deux siècles le général de Montecuccoli, trois fois nécessaire. L'assemblée a également su apprécier cette observation de M. Bleuler ; une collecte a été faite qui a produit une somme de 326 fr.

Cela fait, les délégués des onze cantons ont procédé à la constitution des comités cantonaux. Le citoyen Durrenmatt, membre du Grütliverein et du Volksverein, ancien professeur à Thonon et actuellement rédacteur de la Berner Volkszeitung, a été nommé comme membre du comité d'agitation pour le canton de Berne, avec MM. Bizzius (du conseil des Etats), Brunner (du Conseil national) et Zurich (de la Cour d'appel). Tableau !

La Berner Volkszeitung a attaqué, il y a quelques jours à peine, dans chacun de ses numéros, M. Bizzius, le chef des protestants

## 2 FEUILLETON DE LA LIBERTÉ

### LES DRAMES

DE

# LA MISÈRE

PAR

Raoul de Navery.

I

A TRAVERS LA NUIT

— Donnez-moi la force d'arriver, dit la jeune femme, avec ferveur. Mon Dieu ! gardez la mère, gardez l'enfant !

Un long silence suivit ces paroles. L'orage redoublait de furie. Le cheval venait d'atteindre le sommet d'une montée, et la route, qui descendait rapidement, semblait toute blanche sous la clarté changeante des éclairs.

Max pleurait moins de la terreur que lui causait le bouleversement de la nature que de la douleur qu'il ressentait en voyant les souffrances de sa mère.

La jeune femme était retombée en arrière, sur les bottes de paille couvrant le plancher de la charrette. Sa face décolorée, ses yeux dans les-

quels montaient des larmes, trahissaient l'excès de ses souffrances. Ses cris se changeaient en gémissements sourds, on eût dit qu'elle s'efforçait de les contenir dans la crainte d'augmenter encore la douleur et l'effroi de l'enfant, qui restait près d'elle le cœur gonflé, les yeux gros, rassemblant son jeune courage afin de lutter à la fois contre la peur instinctive que lui causait l'orage redoublant de furie, et l'effroi stupéfié que ressent l'enfance au spectacle de la douleur physique.

Qui, vraiment, c'était un tableau fait pour arracher des larmes aux plus insensibles, que celui de cette femme martyrisée par la double angoisse du corps et de l'âme, et de cet enfant, héroïque à sa manière, qui refoulait ses sanglots.

Et tous deux, l'une mourante, lui effaré, en face de la nue livide, enveloppés par des tourbillons de poussière et de flamme, perdus dans un pays inconnu, voyant se dérouler sous les éclairs rouges et sanglants la route uniforme et blanche, s'en allaient au trot du cheval qu'aucune main ne dirigeait plus.

La femme semblait à bout de forces. Elle souleva la tête et s'écria comme Jésus sur la croix :

— Mon Dieu ! mon Dieu ! m'avez-vous abandonnée ?

Et comme sur le Golgotha le foudre répondit. Mais de même que le Maître venu en ce monde pour apprendre aux hommes à bénir la main souveraine qui éprouve et châtie, la femme ajouta :

— Que votre volonté soit faite !

Un moment après un spasme douloureux la tordit sur la paille qui lui servait de couche, elle appela :

— Max ! Max !

L'enfant entoura son épaule de ses bras, couvert de chauds baisers le visage glacé de sa mère, demanda au Ciel un miracle, un conseil à l'ange des voyageurs, et pencha la tête hors de la charrette qui roulait avec des soubresauts sur la route coupée d'ornières et empierrée de blocs de grès.

Depuis un moment l'orage semblait faire trêve. Le ciel noir épaississait les ténèbres, mais les grondements de la foudre allaient s'affaiblissant.

Il devint possible au petit Max de distinguer loin, bien loin, presque au sommet de la colline occupant la droite de la route, une lumière faible, mais persistante.

Craignant d'abord de la confondre avec une clarté orangée, il tint ses regards fixés de ce côté. Mais la lumière égale et pure, semblable à une étoile lointaine, ne laissait aucun doute sur sa nature.

Max pensa que l'habitant de la maison éclairée ne refuserait sans doute pas l'hospitalité à un enfant et à une femme malade.

Il toucha doucement l'épaule de sa mère :

— Veux-tu que nous descendions ? demanda-t-il ? nous attacherons le cheval, et nous marcherons jusqu'à cette ferme qui est là-bas ?

Max n'obtenant point de réponse, s'approcha plus près et poursuivit :

— On est peut-être bon dans ce pays... pourvu qu'on te donne un lit, je dormirai n'importe où, avec les agneaux, dans l'étable... réponds, mère, si nous frappons à cette porte ?

Mais la voix maternelle ne s'éleva point au milieu de ce silence plein d'angoisse.

L'enfant, sans comprendre d'une façon absolue le mystère renfermé dans ce mot : la mort, se

sentit plein d'une épouvante croissant de minute en minute :

— Au secours ! cria-t-il, au secours ! Les lointains hurlements d'un chien lui répondirent.

Il attendit vainement.

— Si j'allais... pensa-t-il ; je suppliais une brave femme, une brave femme compatissante de nous donner un peu d'aide.

Max avança de nouveau la tête en dehors de la charrette.

Il se trouvait alors complètement en face de la lumière qu'il avait précédemment remarquée.

Le pauvre petit, n'espérant pas réussir à ralentir la marche du cheval qui courait sur la déclivité de la route, prit son élan et, se soutenant à l'une des traverses à claire-voie du véhicule, il sauta sur le chemin.

Malheureusement les roues étaient hautes, la charrette marchait, l'enfant tomba.

Il porta vivement la main à son pied droit qui lui causait une vive douleur et se releva tout chancelant.

Soit que l'une des roues de la charrette se trouvât en ce moment arrêtée par une pierre, soit que le cheval, fatigué d'une longue traite, se reposât avant de continuer son chemin, la charrette resta un moment immobile.

Il sembla alors à Max qu'il entendait de nouveau sa mère pousser un de ces cris qui l'avaient si profondément ému, il se releva, essaya d'affermir sa jambe endolorie, y réussit avec peine, et, rassemblant ses forces, il se dirigea du côté de la clarté.

De loin, sur le bord de la route, elle semblait proche ; mais à mesure que Max avançait, on

réformistes et l'adversaire acharné des protestants orthodoxes, tandis que M. Durrenmatt est attaché en qualité de rédacteur au journal de Herzogenbuchsee, qui est l'organe de ces mêmes protestants orthodoxes.

MISSIONS INTÉRIEURES. — Le Bulletin de l'Association suisse de Pie IX donne le détail suivant des recettes de l'Œuvre des Missions intérieures dans les cantons de la Suisse française.

Fr.  
Report des listes précédentes 1482 05

Nouveaux dons :

1. Canton de Fribourg

Font, M. Savoy, Rd curé.	6 —
Saint-Antoine (Guin)	31 —
Villarimboud.	7 —
Villars-les-Jones	13 70
Torny Pittet.	2 —
Villette Bellegarde.	10 —
Billens.	12 50
Fribourg, quartier des Places et environs	77 40
<b>Total</b>	<b>159 60</b>

2. Canton de Vaud

Lausanne.	263 —
Vevey.	27 —
Poliez-Pittet.	16 —
Bretigny.	10 —
Echallens.	15 —
Morges.	10 —
Rolle.	50 60
Yverdon.	26 —
<b>Total</b>	<b>417 60</b>

3. Canton du Valais

Héremence.	9 50
Visperterbiuen.	6 —
Vétroz.	1 20
Sierre.	15 80
Viège.	25 —
<b>Total</b>	<b>57 50</b>

4. Canton de Neuchâtel

Landeron (second don) M. le Rd Doyen.	1 —
Landeron, M <sup>me</sup> Clémentine Gambon.	4 —
<b>Total</b>	<b>5 —</b>
<b>Total général</b>	<b>2121 75</b>

La clôture de l'exercice est fixée au 30 septembre de chaque année. Cette année, elle est prorogée jusqu'au 18 octobre, en vue de donner aux caissiers des sections le temps de déposer les contributions arriérées. Les personnes généreuses qui désirent contribuer à l'Œuvre si belle et si utile des Missions intérieures, sont priées de faire parvenir leurs dons sans retard par l'intermédiaire des sections du Pius-Verein, ou directement à M. le prieur Schueler, à Fribourg.

Nous avons confiance que cet appel sera entendu, et que la Suisse française verra grossir cette année le chiffre de sa contribution pour l'entretien des stations et des écoles catholiques en faveur des fidèles disséminés dans les cantons protestants.

Conformément aux dispositions de la loi militaire, les officiers du grade de capitaine nés en 1845, et les premiers lieutenants et sous-lieutenants nés en 1848 qui en ont fait la demande avant la fin de février 1880, passeront dans la landwehr au 31 décembre prochain.

A cette même époque, les sous-officiers

et soldats de tous grades de l'infanterie, de l'artillerie, du génie, des troupes sanitaires et de l'administration nés en 1848 passeront également dans la landwehr.

Il en sera de même des sous-officiers et soldats de la cavalerie comptant dix années de services effectifs, plus ceux qui, nés en 1848, n'auraient pas terminé complètement les dix années auxquelles ils sont astreints par la loi, à moins toutefois qu'après être entrés dans cette arme tardivement, ils ne se soient engagés, auprès du chef de l'arme, à servir plus longtemps dans l'élite.

Sortiront de la landwehr au 31 décembre prochain :

Tous les officiers, nés en 1836, qui en auront fait la demande avant la fin de février 1880 ;  
Tous les officiers et sous-officiers nés en 1836.

**Lucerne**

Le Comité central du parti radical lucernois s'est réuni jeudi dernier, pour s'occuper de l'attitude à prendre dans la prochaine votation sur la révision fédérale. Quatre orateurs se sont prononcés pour la révision, et trois contre. Au moment du vote, le Comité a décidé à une grande majorité de ne pas prendre position contre la révision.

**Obwald**

Le recrutement dans ce demi-canton a produit un résultat qui fait contraste avec celui d'autres cantons. Sur les hommes qui se sont présentés, 70 0/0 ont été jugés aptes à servir. Il est probable que ce chiffre ne sera dépassé nulle part.

**Grisons**

Deux accidents ont eu lieu ces derniers jours sur la place d'armes de Coire. Un artilleur a été blessé assez grièvement au poulmon par un coup de pied de cheval.

Dans un combat simulé où on tirait à blanc, un soldat a fait par inadvertance usage d'une cartouche à balle et un de ses camarades a eu le bras traversé par le projectile. Dans la matinée, la troupe avait tiré à la cible.

**Argovie**

Le vieux Augustin Keller, poursuivi sans doute par les remords, sent le besoin, dans chaque session du Grand Conseil, de se rir de l'excommunication qui pèse sur lui. C'est ce qui est arrivé encore dernièrement. Le destructeur des couvents a tenu assez peu compte de sa propre dignité et de celle de l'assemblée, pour se permettre des plaisanteries telles que celles-ci : « Malgré l'excommunication, mon café ne m'a pas tué ; je dine toujours bien et ma santé est parfaite. »

Il ne faut pas beaucoup de perspicacité pour deviner sous ces paroles grossières l'inquiétude qui travaille le cœur de ce vieillard. On se rappelle que dans une session précédente, un cri plus sincère était parti de sa bouche. Après quarante ans d'efforts, il avait dû reconnaître, dans un accès de mélancolie, que son œuvre était à son déclin, qu'il avait travaillé en vain, que le « jésuitisme » était plus puissant que jamais !

Et, en effet, dit le Vaterland, songeons à la destinée qu'ont subie toutes les entreprises du grand persécuteur argovien.

Il s'était flatté d'élever le jeune clergé

d'Argovie dans les doctrines du libéralisme. Et le jeune clergé est tout entier ultramontain !

Il prétendait que la destruction des couvents porterait bonheur à son pays. Elle n'a produit que des ruines et le désordre dans les finances.

Il voulait faire des instituteurs argoviens les éducateurs du peuple et les pasteurs des âmes, après avoir relégué le prêtre dans la sacristie... Et ses instituteurs ont peuplé en grand nombre les cellules du pénitencier de Lenzbourg !

Il avait élevé l'Ecole normale de Wettlingen sur les ruines de l'ancien couvent. C'était son « étoile de la mer », son orgueil et son espérance. Aujourd'hui ce n'est plus qu'une tour de Babel, un nid de hiboux sur une vieille ruine.

Le Benjamin de ses œuvres, sa dernière création, le vieux-catholicisme devait être le couronnement de sa vie ; ce devait être la pierre scellée sur le tombeau de l'Eglise romaine. Et le vieux-catholicisme a vécu ; il s'effondre dans le rire et les huées populaires.

Arbitre jadis des destinées de l'Argovie, il pensait sans doute que son prestige grandirait avec son âge et qu'il n'y aurait plus d'autre maître que lui dans la République. Et le voilà devenu la cinquième roue du char de l'Etat ; ses expectorations au Grand Conseil n'ont plus qu'un succès de fou rire. Il peut voir de ses propres yeux le déclin de son étoile, la chute, une à une, de toutes ses entreprises, l'échec misérable de ses projets.

C'est là, certes, une mort lente qui en vaut bien une autre. Augustin Keller pourra boire bien des cafés encore ; ses rires épais n'empêcheront pas les esprits sensés de voir les châtiménts de Dieu dans cette décrépitude pitoyable d'un homme qui finit sa carrière dans un éclat de rire.

**Thurgovie**

Les députés thurgoviens au conseil des Etats, les membres du conseil d'Etat et un certain nombre de députés au Grand Conseil avaient convoqué à Weinfelden, pour dimanche, une réunion des adversaires de la révision. Sar trente grands-conseillers, invités à adresser un appel au peuple pour cette réunion dont nous ignorons encore le résultat, un seul avait refusé son adhésion.

**Tessin**

Le Freie Rhdler raconte que le meurtrier Pedrelli, après avoir assassiné le malheureux Pedevilla, se rendit à Toricella, devant la maison de l'avocat Petrocchi, et lui cria de sortir, disant qu'il avait un mot à lui dire. M. Petrocchi, qui n'avait pas encore connaissance de ce qui venait de se passer, ne sortit par bonheur cependant pas. Qui sait s'il n'aurait pas eu le même sort que Pedevilla.

**Vaud**

Un arrêté du Conseil d'Etat du 2 octobre impose le ban sur le bétail des communes de Burtigny et d'Essertines sur Rolle, la fièvre aphteuse s'étant déclarée sur du bétail de ces communes et menaçant d'y prendre de l'extension.

**Genève**

On lit dans le Courrier de Genève :  
« La mort vient de frapper un mission-

naire bien connu à Genève par ses prédications et l'intérêt qu'il portait à la cause catholique dans nos contrées. Il suivait jusque dans sa retraite les événements contemporains, nos luttes, nos épreuves et il admirait la courageuse persévérance des catholiques.

M. Milanta fut le premier à saluer l'église du Sacré-Cœur. Elle n'était pas ouverte, que, prêchant une retraite ecclésiastique aux prêtres du canton, réunis au collège de Fernex, il dit : « Je vois d'ici s'élever à Genève une église consacrée au Sacré-Cœur. » Le mot fut relevé, et le sanctuaire qui a remplacé le temple maçonnique prit ce nom.

Lorsqu'il fut question de réparer et d'aménager l'église, M. Milanta fit un appel à toutes les maisons du Sacré-Cœur de France et d'Italie, qui envoyèrent leurs offrandes à la supérieure de la Pérandière. Elles nous furent transmises par le missionnaire aux cheveux blancs, qui fut heureux de ce subside. Il est donc un de nos bienfaiteurs. »

Le Conseil d'Etat a autorisé plusieurs industriels à fabriquer du vin artificiel, à condition que leurs produits ne seront admis dans le commerce que sous le nom expressément indiqué de *vin artificiel fabriqué*, et que des échantillons soient régulièrement soumis à l'examen du département de police, qui pourra en tout temps, retirer la concession s'il est prouvé que ce liquide renferme des substances nuisibles.

**NOUVELLES DE L'ÉTRANGER**

**Lettres de Paris**

(Correspondance particulière de la Liberté.)

Paris, 4 octobre.

Pendant que la monarchie s'affirme de plus en plus avec éclat dans les banquets royalistes, les républicains continuent à s'attaquer avec acharnement. Le républicain Zola arbore aujourd'hui dans le Figaro le drapeau du Parti de l'indignation contre les républicains de gauche et d'extrême gauche. C'est une exécution en règle.

Lisez ces extraits :  
« On connaît la tactique des ambitieux qui aspirent à nous gouverner. Chez nous, le manuel du parfait homme d'Etat se réduit à un seul précepte : Usez-vous les uns les autres. C'est simple et commode. Depuis M. Thiers, ils sont comme cela une queue à la porte de la présidence, chacun attendant pour entrer d'avoir usé le rival qui le précède. Nous avons vu le maréchal de Mac-Mahon user M. Thiers, puis M. Grévy user le maréchal ; maintenant nous voyons M. Gambetta user M. Grévy ; demain nous verrons M. Clémenceau user M. Gambetta, après quoi pourra venir le tour de M. Félix Pyat ; et cela jusqu'à la fin des siècles. Les présidents ne sont plus que de vieilles paires de bottes qu'on jette au coin d'une borne, quand on les a éculées.

Et cette tactique de l'usure réglementée régné du haut en bas. Elle est la caractéristique même de l'époque. C'est ainsi que, pour chaque ministère, il y a d'un côté le tas de vieilles bottes percées en plus ou moins de temps, et de l'autre la file des bottes neuves qui attendent d'être essayées et déformées. Certains portefeuilles ont trois ou quatre destinataires, rangés par ordre de résistance, selon que le monsieur semble devoir être avachi plus ou moins vite. Les malins évitent leur tour, en pensant que l'heure n'est pas venue où la France trouvera chaussure à son pied. De là, toutes nos bousculades, tout le malaise dont nous souffrons : car il faut, paraît-il, que l'heure des malins arrive, pour qu'ils fassent notre bonheur, ce bonheur promis et attendu depuis dix ans.

Et si les malins, quand l'heure sera venue, étaient usés aussi vite que les autres ? Et si, quand on les aura à leur tour jetés au coin de la borne, nous devons de la sorte passer éternellement de main en main, tiraillés dans tous les sens ?

Je répète que je n'apporte pas de solution. Ce que j'apporte, c'est l'indignation d'un homme de vérité que la comédie politique de ce temps a mis peu à peu hors de lui. J'en parle en observateur, pas davantage. Il est faux que des principes soient en question ; d'ailleurs, je n'admets pas les principes, il n'y a que des lois. Il est faux que ces gaillards-là songent à notre bonheur. La vérité est qu'ils font passer leur personne avant la France, et que, s'ils veulent la République, ils la veulent par eux et

eût dit qu'elle s'éloignait, pareille à un feu follet de maréage.

Des ajoncs épineux entravaient la course de l'enfant, il les traversa sans paraître souffrir de leurs piqures. Mais subitement il se trouva en face d'un large fossé rempli d'eau bourbeuse. Pour un enfant, la nuit, dans la situation où se trouvait Max, un fossé à franchir semble dangereux comme un fleuve, et le pauvre petit ignorant la profondeur de l'eau, hésita un moment. Peut-être aurait-il reculé devant cette barrière quand un cri, un cri suprême qu'il distingua bien cette fois, parvint à son oreille et doubla son courage. Il se laissa glisser sur le talus, se sentit brusquement couler au fond d'une eau visqueuse et glaciale, et se crut un moment perdu. Les remous de l'eau l'entraînèrent. Il étendit les bras au hasard, saisit une touffe de bryère, s'y suspendit et gravit l'autre côté du fossé. Quand il parvint sur la berge, il était trempé jusqu'aux os, frissonnant de peur et de fièvre. Devant lui s'étendait un champ de fleurs dont le frais arôme le ramena un peu, et Max se mit à courir aussi vite que le lui permettait sa jambe contusionnée. Mais au bout du pré se dressa une haie de houx, de prunelliers et d'aubépines, infranchissable comme une muraille.

Devant ce nouvel obstacle, l'enfant s'arrêta. Mais une voix déchirante vibra dans l'air. Cette voix répéta :  
— Max ! Max !  
On doit crier ainsi dans l'agonie !  
Le pauvre petit se demanda s'il devait rejoindre sa mère ou poursuivre sa course vers la maison, dont une seule barrière le séparait.  
L'enfant chercha une issue dans ce massif d'arbustes hérissés d'épines, il n'en trouva pas.

Pendant que Max tentait de découvrir une brèche, ses oreilles bourdonnantes s'emplissaient du dernier appel de sa mère. Il n'hésita plus, et avec ce courage qui double les forces, et nous permet de dominer à la fois la douleur et le danger, il enfonce ses mains dans les branches des prunelliers, les écarte avec une énergie et une vigueur dont un enfant de son âge semblait incapable, et les doigts déchirés, le visage ensanglanté, il se dirigea vers la maison silencieuse.

Comme il en approchait, les hurlements d'un chien de garde s'élevèrent menaçants dans la cour. Max, appuyé contre la barrière qui le séparait de la demeure, dont les volets laissaient filtrer la lumière intérieure, appela d'une voix altérée :  
— Au secours ! au secours !  
La lumière changea de place dans la salle basse de la maison. Un homme ouvrit la fenêtre, et s'adressant au chien :  
— Paix donc, Labrie ! il n'y a point de malfaiteurs dans le pays, il ne peut s'y trouver que des malheureux.  
Le chien se tut subitement.  
— Qui est là ? demanda la voix de l'homme.  
— Un enfant, répondit Max.  
— Un enfant seul, égaré ? reprit la voix.  
— Un enfant dont la mère se meurt.  
L'homme sortit vivement de la salle, traversa la cour, ouvrit la haute barrière et se trouva en face de Max.  
— Oh ! je vous en supplie, monsieur, dit l'enfant, venez aider ma mère à descendre de notre charrette, et donnez-nous l'hospitalité pour cette nuit.  
L'homme prit la main de l'enfant.  
— Viens, dit-il.  
Le vieillard, car c'était un grand et maigre

vieillard que l'habitant de la maison isolée, saisit la main de l'enfant, caressa la grosse tête de Labrie, qui s'aplatit contre le sol en hurlant de joie, et fit entrer Max dans la grande chambre.  
Puis l'homme prit la lampe et la plaça de façon à mettre le visage de Max en pleine lumière :  
— Tes habits ruissellent d'eau, dit-il.  
— Je suis tombé dans le grand fossé, répondit l'enfant.  
— Ton visage, tes mains sont en sang.  
— J'ai franchi la haie, ajouta Max.  
L'homme continuait à le regarder attentivement.

Les vêtements que le pauvre petit venait de mettre en lambeaux étaient de belle étoffe, son visage délicat, ses mains mignonnes ; tout attestait qu'il appartenait à une famille qui avait dû connaître l'opulence. Sa chaussure grossière contrastait seule avec la finesse de son linge.

Evidemment le vieillard, qui semblait chercher dans un examen approfondi le secret de cette douleur qui venait à lui à travers la nuit et la tempête, se trouvait en face d'un malheur exceptionnel.  
Il plaça la lampe sur la table, posa sa large main sur le front de Max, essuya le sang, la sueur et les larmes qui couvraient son visage, et lui demanda avec une voix empreinte de pitié :  
— Tu dis que ta mère est malade ?  
— Elle se plaint comme si elle allait mourir.  
— Tu l'as laissée sur la route ?  
— Oui, dans la charrette.  
— Vous voyagez tous deux ?  
— Tous deux.  
— Seuls ?  
— Avec le vieux cheval César.  
(A suivre.)

pour eux. Peut-être tous les gouvernements en sont-ils là. Seulement faut-il encore qu'un gouvernement, s'il vit du pays, en vive en homme paisible. Mangez-nous proprement ou, encore un coup, nous nous révoltons !

Les intransigeants sont furieux du double refus d'autorisation pour le meeting de la paix et pour la conférence Amouroux, refus motivé par cette simple formule du despotisme : le gouvernement ne veut pas ! La sûreté générale s'attendait à une manifestation violente : elle avait pris des mesures de police. Les intransigeants ont fait preuve d'une soumission absolue que ne connaissent point les opportunistes actuels sous l'Empire.

Il paraît que l'explication de cette soumission apparente qui a déconcerté, assurément, les prévisions de M. Cazelles, c'est la prochaine arrivée à Paris de Garibaldi. Les intransigeants s'appréhendent à lui faire une ovation bruyante qui équivaldrait à la plus imposante manifestation révolutionnaire.

Vous avez remarqué que Garibaldi s'était associé par télégramme au meeting du cirque Fernando ; le fantoche italien a quitté déjà Caprera et doit débarquer à Gênes.

Pendant une partie de la journée de samedi, à la suite de la réponse faite par M. Cazelles aux rédacteurs de l'*Intransigeant*, il y a eu beaucoup d'allées et de venues dans les groupes d'extrême gauche. Il s'agissait de savoir si, malgré le refus d'autorisation opposé par le gouvernement, on passerait outre à la démonstration en faveur de la paix. L'affirmative l'avait d'abord emporté, dit-on, et hier matin encore, le bruit courait dans le monde des journalistes que la démonstration aurait lieu quand même. Je ne sais quelle influence a fait abandonner cette idée, mais je ne serais pas surpris que ce fut celle de Rochefort qui aurait agi d'après le motif indiqué ci-dessus.

Il y a brouille de plus en plus vive entre M. Lepère et M. Gambetta qui ne pardonne pas à l'ancien ministre d'avoir exprimé l'opinion que le dit Gambetta avait en politique plus d'astuce que de courage.

Les amis que M. Harant compte dans le conseil municipal et qui, du reste, lui ont prouvé leur amitié de la façon compromettante que vous savez, ont résolu d'obliger son dénonciateur, M. Henry, à donner sa démission.

On donne comme certain que le refus de M. Marceyron de donner sa démission aura simplement pour résultat de faire révoquer ce fonctionnaire, malgré les documents fort probants qu'il a mis sous les yeux du nouveau ministre des travaux publics.

Le prince Napoléon et ses fils sont arrivés, hier, à Paris.

P.-S. — M. Wilson, sous-secrétaire d'Etat aux finances, est attendu aujourd'hui ou demain au plus tard.

Quant à M. Maguin, il ne rentrera à Paris qu'à la fin de cette semaine.

Le président du Sénat est parti hier pour l'Italie. Il est accompagné de M<sup>me</sup> Léon Say, et son voyage doit durer une quinzaine de jours.

On annonce que, si le mauvais temps continue, le président de la République rentrera avant l'époque fixée d'abord, du 10 au 15 courant.

La liquidation paraît se terminer sans la moindre complication et dans des conditions inespérées pour les acheteurs, qui ont bénéficié fort heureusement de la tournure des événements politiques et des conditions des reports qui se sont montrés des plus faciles sur les rentes et sur les valeurs, d'où il y a lieu de croire que la situation de place reste favorable à la hausse.

FRANCE

L'état de santé de S. G. Mgr l'archevêque de Chambéry devient de plus en plus alarmant ; aussi MM. les vicaires généraux viennent-ils d'adresser au clergé du diocèse une lettre pour le recommander à ses prières.

AUTRICHE-HONGRIE

La lutte entre le parti constitutionnel allemand et le gouvernement est entrée depuis samedi dans une phase plus sérieuse. Six feuilles, même des feuilles ministérielles, comme le *Fremdenblatt* et la *Presse*, ont été saisies pour publication du programme de l'assemblée des députés allemands de Bohême réunie à Carlsbad, programme qui contient une sévère critique du cabinet Taaffe et des mesures qu'il a prises pour satisfaire les Tchèques et les Slaves de l'empire.

Il règne une vive agitation au sein de la municipalité de Vienne, au sujet de la con-

vocation de l'assemblée générale de tous les députés austro-allemands à Vienne.

La *Presse* de Vienne parle de l'éventualité de la dissolution de l'assemblée municipale.

ALLEMAGNE

Il apparaît clairement, aujourd'hui, que la prise de possession du ministère prussien du commerce et de l'industrie par M. de Bismark, n'était pas une mesure provisoire ni un expédient, que le chancelier attache une importance capitale à son nouveau rôle, et qu'il y consacre sérieusement une grande partie de son activité.

Le programme qu'il s'est tracé, et dont les principaux points sont indiqués par la presse officieuse, et par diverses lettres adressées de Friedrichsruhe à des Chambres de commerce ou à des particuliers, est énorme.

Il ne suffit pas à M. de Bismark d'avoir été le Richelieu de l'Allemagne, il veut en être le Colbert. Divers journaux ont donné déjà les deux bases probables d'une des institutions dont il veut doter la Prusse : l'assurance universelle des ouvriers.

Une autre œuvre poursuivie par lui, c'est le rétablissement des corporations et des maîtrises. Son fils Wilhelm, par des discours prononcés récemment devant ses électeurs de Thuringe, a donné des indications sur ses intentions à cet égard.

Les corporations de métier, rétablies dans chaque ville, ne seront pas obligatoires, on pourra exercer un métier sans en faire partie ; mais seuls les patrons qui appartiendront à la corporation pourront faire des apprentis ; leur apprentissage sera contrôlé et ses conditions réglées par la corporation.

C'est elle, également, qui décrètera après examen, les certificats d'ouvriers. Ces institutions industrielles organiques une fois établies en Prusse, M. de Bismark s'occupera, avec le concours du Reichstag, de les étendre à l'empire tout entier.

Des conférences qu'il a eues dernièrement avec le ministre des chemins de fer, mandé tout spécialement à Friedrichsruhe, font supposer que M. de Bismark songe également à reprendre, après quelques mois de répit, les achats des chemins de fer privés par l'Etat.

Toutes ces grandes affaires entreprises de front en même temps que la transformation de l'impôt, qui reste encore à achever, sont à longue échéance, et suffiraient à absorber toutes les forces et les capacités d'un grand ministre.

M. de Bismark y joint le fardeau de la direction de la politique extérieure. Les entreprises économiques dans lesquelles il se lance ne se justifieraient, semble-t-il, que par la confiance en une longue ère de paix, indispensable pour qu'il puisse espérer mener cette œuvre à bonne fin.

PRUSSE

Nous avons annoncé que les catholiques de Cologne ont résolu de s'abstenir de toute participation aux fêtes officielles qui auront lieu le 15 octobre à l'occasion de l'achèvement de la cathédrale. Une résolution identique vient d'être prise par les catholiques de la province rhénane.

Il a été décidé en même temps qu'une adresse sera remise à l'empereur à l'occasion de cette fête, pour demander la prompte cessation du *Kulturkampf* et le rappel de S. G. Mgr l'archevêque Melchers.

ESPAGNE

Dans le discours qu'il vient de prononcer à Alcira, M. Castelar a déclaré qu'il est nécessaire d'organiser un grand parti démocratique très libéral, mais en même temps très conservateur.

M. Castelar s'est déclaré opposé à tout projet d'agitation et a conseillé le respect de la loi.

TURQUIE

On sait que c'est dimanche soir, 3 octobre, qu'expirerait le nouveau délai sollicité par la Porte, et consenti par les puissances pour formuler ses nouvelles propositions au sujet de l'affaire de Dulcigno.

L'agence Havas a transmis lundi à tous les journaux la dépêche suivante : « D'après les avis que nous recevons des diverses capitales de l'Europe, aucun cabinet n'avait encore reçu ce matin les pro-

positions que la Porte a promis de faire pour le règlement des trois questions du Monténégro, des frontières de Grèce et des réformes d'Arménie. »

Le *Daily-News* dit que la réponse de la Porte présentée lundi dans la soirée ne renferme aucune proposition raisonnable ni pratique. C'est seulement un nouveau défi à l'autorité de l'Europe.

Le *Daily-News* a reçu une dépêche de Raguse à la date du 1<sup>er</sup> octobre dans laquelle il est dit que Riza-Pacha joue un double jeu à Scutari. Tandis qu'ostensiblement il agit pour que la Porte cède à la pression des puissances pour la reddition de Dulcigno, il ne cesse d'encourager l'obstination des Albanais contre les Monténégrins.

Il a vivement engagé le prince des Miridites, Prek-Doda, à s'abstenir ainsi que sa tribu de défendre Dulcigno. Riza pacha a en outre prohibé les meetings de la Ligue, et dans le but d'isoler Scutari, il empêche les renforts d'entrer dans la ville en donnant l'ordre que personne n'entre dans la place sous l'autorisation des gouverneurs ou des consuls.

Dans ce but toutes les portes sont gardées par des soldats. Les forces albanaises qui défendent Dulcigno sont évaluées à 4,000 hommes, sous le commandement de Yussuf Socolich, et elles stationnent à environ deux heures de marche au nord-ouest de la place.

Dans ce nombre sont compris toutes les tribus et les habitants de Dulcigno, tous armés de fusils se chargeant par la culasse. Mais ils n'ont pas de canons. Les soldats turcs, sans compter le bataillon qui se trouve près de Dulcigno, s'élèvent à 5,000 hommes. Il y a trois batteries à Scutari. Les soldats turcs fraternisent avec les Albanais.

Le vice-amiral Seymour a reçu l'ordre de suspendre le départ des autres navires jusqu'au 5, date à laquelle on connaîtra la décision des grandes puissances.

CHILI

La nouvelle du bombardement de Callao et celle de la destruction d'Illapel par un tremblement de terre sont inexactes. Les Chiliens ont occupé Chimbote.

CANTON DE FRIBOURG

Le député Christophe Bæriswyl

Le lundi 20 septembre écoulé un nombreux cortège dans lequel on remarquait une grande partie du clergé et la députation du district de la Singine, accompagnait à sa dernière demeure à Tavel la dépouille mortelle de M. Christophe Bæriswyl, qui avait succombé le vendredi auparavant à une longue maladie rhumatismale et à des attaques d'apoplexie répétées.

Cette foule considérable venait rendre un dernier hommage à un vétéran de nos luttes politiques, à un vieux champion du conservatisme fribourgeois, à un administrateur consciencieux et intègre et à un homme aimé de tout le monde.

Né le 20 décembre 1812 de braves campagnards dans le joli village d'Alterswyl, Christophe Bæriswyl reçut, soit dans le sein de sa famille, soit dans l'école de son village, une bonne éducation et surtout d'excellents principes religieux qui furent les convictions et la boussole de toute sa vie. Il termina ses études en suivant un cours d'école normale à Hauterive et se destina d'abord à la carrière de l'enseignement.

Avant pris un brevet d'instituteur en 1835 valable pour deux ans et l'ayant renouvelé en 1838 pour un temps illimité, il fut appelé la première année à desservir l'école d'Alterswyl, soit celle de son propre village.

Jeune homme de bonne volonté, de bonne conduite, aimé dans l'endroit, il ne tarda pas à attirer l'attention de M. le notaire Marro, inspecteur des écoles allemandes, et de M. Joseph Montenach, dit Dantzig, préfet du district allemand. M. Marro se plaisait à remarquer en lui des capacités qui se développaient toujours davantage par l'étude et le travail et qui se consolidaient par l'expérience. Déjà en 1839 M. le préfet Montenach, en signalant que l'école d'Alterswyl n'avait à son passif que 50 absences, s'écriait : « Honneur à cette contrée qui sait « si bien apprécier l'utilité et la nécessité de « l'instruction ; honneur au régent qui rem- « plit son devoir si consciencieusement et « dont le travail rapporte de si bons fruits ! »

Sous l'égide d'un tel maître, l'école d'Al-

terswyl progressa rapidement, si bien qu'en 1841 M. le préfet la plaçait au premier rang de celles du district allemand.

Il y avait autrefois à Tavel une direction d'orphelins chargée de soigner les intérêts des mineurs, des interdits et des femmes mariées, et remplacée maintenant par la justice de paix faisant fonctions d'autorité pupillaire. L'ancienne direction ayant été dissoute pour mauvaise administration, le conseil d'Etat, sur la proposition du nouveau préfet M. François Ræmy, la remplaça le 20 décembre 1843 par une nouvelle, composée de MM. Blanchard, député, comme président, Bæriswyl, régent à Alterswyl, Uldry, régent à Tavel, comme assessseurs, et Comte, notaire, comme secrétaire.

Quelques mois plus tard, soit le 7 juin 1844, le conseil d'Etat appela encore M. Bæriswyl à siéger comme juge au sein du Tribunal allemand.

C'est ainsi que le modeste régent d'Alterswyl débuta dans la magistrature judiciaire et dut s'occuper à la fois de son école, d'affaires tutélaires et de l'administration de la justice.

Mais le moment s'approchait où M. Bæriswyl était appelé à jouer un rôle plus politique et à venir siéger sur les fauteuils verts de l'hôtel du gouvernement. Après la chute du Sonderbund, des élections eurent lieu, en présence des baionnettes fédérales, pour la constitution d'un nouveau Grand Conseil. Seul, le district de la Singine choisit, malgré cette pression, une députation foncièrement conservatrice, sauf M. le préfet Marro, tandis que les six autres districts élurent des députés entièrement opposés à l'ancien ordre de choses et entachés de plus ou moins de radicalisme et de libéralisme. La députation singinoise était composée de MM. Christophe Bæriswyl, d'Alterswyl, Daniel Bierbaum, de Wolgiswyl, Nicolas Grossrieder, de Mühlthal, Jacques Hayoz, d'Ottisberg, Adrien Monnerat, notaire, Jean-Joseph Riedo, de Planfayon, François Spicher, d'Überstorf, Jean Roggo, de Pontels. Les principaux membres de cette députation, et par conséquent de l'opposition, étaient alors MM. Monnerat et Bæriswyl. C'était à ces députés qu'était échu l'ingrate mission de lutter avec une majorité écrasante et de s'opposer aux mesures que condamnait leur conscience de catholiques.

Dès la mise en vigueur de la nouvelle constitution et la convocation du Grand Conseil, les députés allemands s'abstinrent de paraître en Grand Conseil et motivèrent le 1<sup>er</sup> mai 1848 leur absence sur le fait qu'ils n'avaient pas encore reçu de Rome, par l'intermédiaire de Mgr Luquet, l'autorisation de prêter serment à cette Constitution. Grande fut la colère à l'ouïe de cette lettre. Il fut décidé que, s'ils n'assistaient pas du tout à la session, ils seraient considérés comme démissionnaires.

Mais la réponse de Rome arriva enfin et ils purent, le 8 mai 1848, annoncer au Grand Conseil, qu'en se référant aux communications qu'ils avaient faites antérieurement, ils pouvaient prêter ce serment. C'est ce qui eut lieu le même jour.

Le *Bulletin officiel* n<sup>o</sup> 6, daté du 20 mai, ayant publié que les députés avaient enfin, après une longue hésitation, prêté serment à la Constitution, sans réserve, ceux-ci se virent obligés de protester contre cette allégation dans la *Feuille officielle*, et de déclarer qu'en se référant à leurs communications antérieures, ils avaient entendu maintenir leurs réserves précédentes. Nouvel orage au sein du Grand Conseil. Cette affaire occupa les séances du 26 et du 27 juin. Sommés de se prononcer, ils furent autorisés à désavouer l'article de la *Feuille officielle* et à déclarer qu'ils avaient prêté serment à la Constitution selon le règlement du Grand Conseil, sans réserve aucune. (A suivre.)

Le *Chroniqueur* a été très mal informé quand il a annoncé que M. le curé Bapst n'avait pas accepté les fonctions d'aumônier du collège Saint-Michel.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

BUDA-PESTH, 5 octobre.

M. Szapary, ministre des finances, dans son exposé financier, déclare que, vu la situation extérieure, il n'est pas prudent de diminuer les dépenses.

BRUGES, 5 octobre.

Un arrêté du bourgmestre suspend le commissaire de police en chef, pour acte illégal commis en prêtant le concours de la police au commissaire du gouvernement chargé d'expulser les Frères de la doctrine chrétienne.

CHRONIQUE & FAITS DIVERS

Le *Bündner Tagblatt* raconte que M. Krebs-Gygay, le fabricant d'hectographes bien connu, traversant avec sa famille le passage du Strela, rencontra un bouquetin, qui le menaça de ses cornes. Une lutte homérique s'engagea entre eux ; tantôt l'un, tantôt l'autre avait le dessous, et on ne sait pas comment l'affaire se serait terminée si un berger, appelé par M<sup>me</sup> Krebs-Gygay effrayée, n'était venu délivrer le malheureux mari, en assénant un coup de couteau sur le cou de l'animal, qui s'enfuit aussitôt, attendu qu'il n'était que blessé légèrement. C'est, assurément, l'un des bouquetins qu'on a acclimatés récemment dans les Grisons.

On se rappelle le crime horrible commis récemment à Münster, canton de Lucerne : trois compagnons ont assassiné une pauvre petite fille de sept ans. L'un des individus signalés, un jeune Saxon de 25 ans, relict, a été arrêté dimanche matin par la gendar-

merie de la Chaux-de-Fonds. Il n'a opposé aucune résistance. Le lendemain, on l'a transféré à Neuchâtel.

Dimanche soir, vers six heures, un violent incendie a éclaté à Cortaillod, au centre de la propriété de M. Cuany, marchands de grains. Les trois bâtiments qui composaient cette vaste propriété sont devenus la proie des flammes en trois heures de temps. Il n'y a que des pertes matérielles à déplorer. On ignore la cause du sinistre. Le bataillon à l'école de Colombier, à peine de retour de sa course dans le Val-de-Ruz, est arrivé au pas de course pour aider à combattre l'élément destructeur. Les secours ont été sensiblement paralysés par la pénurie d'eau.

En réparant, ces derniers jours, le clocher de l'église catholique de Horgen (Zurich), les ouvriers ont trouvé le dôme transpercé en cinq endroits par des balles. Il paraît que les protestants et les libéraux de la contrée témoignent ainsi de leur tolérance pour les édifices du culte catholique.

Le propriétaire d'un vignoble à Sigirino (Tessin), ayant surpris, l'autre jour, un jeune garçon qui volait ses raisins, l'a lié à un arbre et l'a frappé à coups de bâtons jusqu'à ce que la victime ait rendu le dernier soupir. L'auteur de cette barbarie a été incarcéré.

Nous lisons dans l'*Ordine du diocèse de Côme* :

L'archiprêtre de Saint-Augustin est allé ces jour derniers consacrer la toute nouvelle *Vierge de la Ceinture* venue de Paris. C'est un travail qui surpasse toutes les suppositions par la piété qu'elle inspire, la suavité céleste de la Vierge et du divin Sauveur, la perfection du travail, la grâce des bras, le fini et la délicatesse de l'ornement. On sent bien la différence de cette statue venue de France d'avec les autres d'ici. Elle est d'une telle beauté que les indifférents en sont touchés ; en un mot, c'est une jolie

Vierge Mère avec l'enfant fils de l'Immaculée ; d'éminents artistes ont confirmé notre jugement.

C'est à M. Verrebout, le nouveau directeur de la maison Rafl et C<sup>o</sup>, 66 rue Bonaparte, à Paris, que nous devons cette belle œuvre.

La paroisse voisine de Lipome a reçu, de la même maison, un magnifique groupe de la *Mère de douleur* avec le *Sauveur mort*. C'est un vrai chef-d'œuvre. Ce groupe est tellement bien rendu que tout le peuple accourt pour le vénérer. Aussi la procession va se manifester solennellement et cette fête est préparée par une semaine de prédications.

La dite statue venant de chez M. Verrebout est un vrai chef-d'œuvre de l'art chrétien. Sac. *Uberti Gransevero*.

(Service de la Corresp. St-Chéron)

M. SOUSSIGNÉ, Rédacteur.

Caisse hypothécaire fribourgeoise

Nous informons l'honorable public et spécialement les porteurs de cédules hypothécaires 4 1/2 0/0 que le délai utile pour consentir la conversion de ces cédules aux conditions de la décision du Conseil de surveillance du 24 août 1880, publiées dans les N<sup>o</sup> 35 et suivants de la feuille officielle, ainsi que dans les différents journaux du canton est prolongé jusqu'au 15 octobre prochain.

Il est rappelé que les cédules qu'on consent à convertir doivent être produites dans nos bureaux pour estampillage ; elles demeurent déposées dans nos archives pour servir à la confection des nouveaux titres et un récépissé en due forme en est délivré.

Nous sommes aujourd'hui en mesure de rembourser à présentation les cédules dont la conversion ne serait pas consentie moyennant bonification du prorata d'intérêt jusqu'à la dernière date de quinzaine (1<sup>er</sup> ou 15 du mois). Nous nous réservons toutefois un délai de quinze à trente jours pour le remboursement de sommes importantes.

Fribourg, le 28 septembre 1880.

CAISSE HYPOTHÉCAIRE FRIBOURGEOISE :

Le Directeur,  
L. MULLER.

(340)

AGENCE DE POURSUITE

Recouvrements, Tenue de Rentiers

Gérance d'affaires

JOSEPH BELLENOT, procureur

Bureau, N<sup>o</sup> 13, Grand-rue, Fribourg (349)

Vente de tourbe

de première qualité à des prix très modiques. S'adresser à Mme Knuchel, rue de Romont, ou à J. Schnewly, au Varis, N<sup>o</sup> 225. (274)

Magasin Ant. Egger, à Fribourg

Rue de Lausanne, 139.

Draps, nouveautés pour Messieurs, toile fl et colon, nappages, couvertures laine et coton, plumes et duvets, devant de lits, tapis de table et à la pièce, depuis fr. 1,50 le m., flanelle blanche et couleurs, toile cirée, mercerie, etc.

Au comptant 5 0/0 d'escompte. (335)

Vente de domaine

M. François Modoux, de Chattonnaye, offre à vendre de gré à gré le domaine qu'il possède au dit Chattonnaye, de la contenance de 60050 m<sup>2</sup> (16 poses 200 perches), avec bâtiment, cave voûtée et four. Ce domaine, situé au centre du village, sur la route de Romont à Payerne, avec une eau abondante, serait vendu aux conditions de paiement les plus favorables. S'adresser au propriétaire ou à M. Humbert, à Chattonnaye, d'ici au 25 courant. Chattonnaye, le 5 octobre 1880. (356)

Avis aux dames

La soussignée informe l'honorable public qu'elle vient de s'établir, en cette ville, comme tailleur, rue de Lausanne, N<sup>o</sup> 116, maison Challamel-Mivelaz. Travail prompt et soigné, prix modérés.

Se recommande. Marie Roubaty. (355)

LE SOUSSIGNÉ demande tout de suite un bon ouvrier maréchal. César Bugnon, (352) maréchal à Tornay-le-Grand.

Avis aux dames

La soussignée avise son honorable clientèle qu'elle vient de recevoir un choix tout nouveau en lingerie, mercerie, bonneterie et quincaillerie, dont la modicité des prix et la bonne qualité lui méritent la continuation de la confiance qu'on a bien voulu lui accorder.

Annette Loffing-Emanuelz, (357) Grand-rue, N<sup>o</sup> 55.

LE PONTIFICAT DE PIE VI

ET L'ATHÉISME RÉVOLUTIONNAIRE

Par M. l'abbé BERTRAND

2 beaux vol. in-8, sur papier vergé avec portrait. — Prix : franco-poste : 10 fr.

L'auteur du PONTIFICAT DE PIE VI s'est attaché à faire de son livre une œuvre d'histoire et d'apologétique tout à la fois.

La première partie renferme le tableau complet de la conspiration ourdie contre l'Eglise, à la fin du dix-huitième siècle, et des moyens qui furent mis en œuvre pour assurer le triomphe de l'impie. La seconde partie est consacrée à l'exposé de tout ce que Pie VI a fait pour les arts, les sciences, les lettres, et l'amélioration matérielle et morale de ses Etats, comme souverain temporel ; la troisième partie, enfin, la plus longue et la plus douloureuse, est un récit navrant des luttes que le grand Pontife eut à soutenir, en faveur des droits de l'Eglise, contre toutes les cours de l'Europe, de ses rapports avec la France pendant la première Révolution, des violences dont il fut l'objet sous le Directoire, de sa captivité et de sa mort à Valence.

C'est l'histoire la plus complète, au point de vue social et religieux, d'une époque si fertile en événements mémorables.

En vente à l'Imprimerie catholique à Fribourg.

CEUVRES SPIRITUELLES

DU P. JEAN-JOSEPH SURIN

De la Compagnie de Jésus

NOUVELLE ÉDITION REVUE ET AUGMENTÉE D'ÉCRITS INÉDITS

PAR LE R. P. MARCEL BOUX

De la même Compagnie.

Tous les juges compétents sont unanimes pour mettre au premier rang et compter le P. Surin parmi les Spirituels les plus estimés par l'Eglise.

Les *Œuvres spirituelles* du P. Surin formeront 10 volumes grand in-18 Jésus ou format Charpentier. Les voici dans l'ordre où elles seront publiées : *Le Traité inédit de l'amour de Dieu*, précédé de la vie de l'auteur, 1 vol. — *Les Fondements de la vie spirituelle*, 1 vol. — *Le Catéchisme spirituel*, 2 vol. — *Les Dialogues spirituels*, 2 vol. — *Les Lettres*, 3 vol. — *Les Cantiques*, 1 vol.

Les deux premiers viennent de paraître : *Le Traité inédit de l'amour de Dieu*, 4 vol. Prix : 3 fr. 50, et *Les Fondements de la vie spirituelle*, 1 vol. Prix : 3 fr. 50.

En vente à l'Imprimerie catholique à Fribourg.

PRÉCIS DE L'HISTOIRE DE L'ÉGLISE

DEPUIS LE COMMENCEMENT DU MONDE JUSQU'A NOS JOURS

Par M. l'abbé DRIOUX

Vicaire général de Langres, Docteur en théologie, ancien professeur d'histoire au séminaire de Langres, membre de la Société littéraire de l'Université catholique de Louvain.

4 vol. in-8 carré. — Prix : 16 fr.

Ouvrage approuvé par NN. SS. les évêques de Langres et d'Arras, recommandé par Mgr l'évêque d'Orléans et adopté dans beaucoup de séminaires.

En vente à l'IMPRIMERIE CATHOLIQUE

*Histoire de Pie IX* et de son Pontificat, par Alex. de Saint-Albin. Quatrième édition revue et considérablement augmentée. 3 vol. grand in 8<sup>o</sup>. Prix : 18 fr.

Vie du vénérable Perboyre, prêtre de la congrégation de la Mission, suivie d'une notice biographique sur le vénérable Clet, avec les portraits des deux martyrs. Prix : 2 fr. 50.

BOURSE DE GENEVE DU 5 OCTOBRE

FONDS D'ETATS		COMPTANT	TERME	DEMANDE	OFFRE	ACTIONS		COMPTANT	TERME	DEMANDE	OFFRE
4 0/0 Genevois	—	—	—	—	—	Suisse-Occidentale	126	126	126	127	127
4 1/2 Fédéral 1867	99 5/6	—	—	99 1/8	99 3/5	privilegiées	—	—	482	483	483
1871	—	—	—	103 3/4	104	Central-Suisse	—	396	390	391	391
5 0/0 Italien	86 50	86 60	86 60	86 50	86 60	Nord-Est Suisse	—	210	210	211	211
5 0/0 Valais	—	—	—	1045	1050	privilegiées	—	—	435	440	440
OBLIGATIONS						Union Suisse	—	—	135	135	135
Quest-Suisse	—	—	—	477	478 1/2	Saint-Gothard	—	—	392	392	392
Suisse-Occidentale 1873-76	—	—	—	1020	—	Union privilegiées	—	—	390	393	393
1878	453	—	—	453	—	Comptoir d'escompte	—	—	600	607	607
3 0/0 Jongne à Eclépens	—	—	—	367	370	Banque du commerce	582 1/2	—	1345	1355	1355
France-Suisse	—	—	—	365	367	de Genève	—	—	582	585	585
4 0/0 Central-Suisse	—	—	—	460	465	Fédérale	—	—	—	452	452
4 1/2 0/0 Central-Nord-Est	1012 1/2	—	—	1018	1012	Société suisse des chemins de fer	622	622	620	625	625
5 0/0 Jura-Berne	1017	—	—	1016	1018	Banque des chemins de fer	—	—	6600	6820	6820
Lombardes anciennes	269	—	—	267 1/2	268	de Paris et Pays-Bas	1125	1127	1130	1130	1130
nouvelles	264 1/2	—	—	264	265 1/2	Crédit Lyonnais	960	958	960	960	960
Autrichiennes nouvelles	—	—	—	—	—	Association financière genevoise	—	—	775	757	757
Méridionales	—	—	—	—	—	Omnium genevois	1250	—	1225	—	—
Bons méridionaux	264 3/4	—	—	264	266	Basler Bankverein	710	—	718	720	720
Nord-Espagne	—	—	—	538	543	Industrie genevoise du gaz	—	—	767	770	770
Crédit foncier russe 5 0/0	—	—	—	—	—	belge du gaz	512	—	512	515	515
Société générale des chemins de fer	—	—	—	390	—	Gaz de Genève	—	—	560	555	555
						Marseille	690	—	780	790	790
						Appareillage, Gaz et Ecan	—	—	—	90	90
						Tabac italiens	1200	1200	1190	1200	1200

BOURSE DE PARIS

4 Oct.	AU COMPTANT	5 Oct.
98	Consolidés	98
85 95	3 0/0 Français	85 95
120 15	5 0/0 id.	120 15
—	Or, à New-York	—
120	Arget à Londres	121 35
A TERME		
85 45	3 0/0 Français	85 35
120 80	5 0/0 id.	120 35
86 55	5 0/0 Italien	86 20
—	3 0/0 Anglais	—
10 15	5 0/0 Turc	9 90
—	5 0/0 Russe 1877	—
77 31	4 0/0 Autrichien	77
1123 75	Banque de Paris	1123 75
960	Crédit Lyonnais	958 95
—	Mobilier français	—
1347 50	Crédit foncier	1348 75
605	Mobilier Espagnol	601 25
606 25	Autrichiens	606 25
1378 70	Gaz Parisien	1370
1260	Suez	1262 50